L'ajournement

(2210)

QUESTION POSÉE AU CABINET—LA LOCATION D'IMMEUBLES À HULL

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, j'ai posé ma question le 3 décembre 1975 au leader du gouvernement à la Chambre au nom des anciens combattants pour une raison bien précise. J'ai la chance de connaître le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) depuis quelques années et je suis au courant de son attachement et de sa compréhension à l'égard de ceux qui ont servi leur pays dans les forces armées. Il est très sincère et accepterait volontiers d'aider ceux qui souffrent d'une infirmité quelconque à cause de leur service dans les forces armées.

L'attitude générale du gouvernement envers ces personnes semble indiquer que le gouvernement a choisi de restreindre les fonds nécessaires pour répondre aux besoins des anciens combattants. Depuis que j'ai posé ma question, on a publié les prévisions budgétaires pour l'année financière 1975-1976.

Le ministre des Affaires des anciens combattants a dit aux députés que les sommes nécessaires au titre des pensions et des allocations de guerre pour les anciens combattants de la seconde guerre mondiale, n'avaient pas atteint leur sommet, que la demande croissait à mesure que les anciens combattants avançaient en âge. Pourtant, le budget du ministère des Affaires des anciens combattants n'est pas de ceux qui montrent le plus fort taux d'expansion, mais le caractère financier des besoins n'est qu'un des aspects du problème.

Il n'y a pas longtemps, on a avisé un ancien combattant qu'il était le 389° sur la liste des candidats à demander un réexamen de leurs droits à la pension. Depuis cinq ans, cet homme a vu sa santé décliner et il a fait plusieurs séjours à l'hôpital. Si l'ancien système était toujours en vigueur, grâce auquel l'ancien combattant était traité par un personnel compétent et permanent disposant des conseils de spécialistes, dès sa sortie de l'hôpital le montant de la pension de l'ancien combattant aurait été réexaminé presque automatiquement.

L'hôpital des anciens combattants de Saint-Jean étant presque abandonné et les anciens combattants étant maintenant soignés dans les hôpitaux locaux par les médecins et les consultants qui se trouvent sur place, la révision d'un cas ne paraît plus se faire automatiquement. Il semble que les quelques médecins qui font toujours partie du personnel du ministère ne sont pas autorisés à rendre une décision sur la foi du rapport du médecin de famille, ce qui entraîne un nombre inutile de convocations devant le comité d'examen des pensions et devant la commission d'appel.

Je veux bien admettre que les tâches que le gouvernement doit accomplir ne sont pas de tout repos, mais il est essentiel de voir sous leur vrai jour les besoins des divers groupes de citoyens qui composent notre pays, et il incombe aux députés de signaler au gouvernement les faiblesses qui se manifestent dans le système. Assurément, le traitement accordé aux anciens combattants est devenu l'une de ces faiblesses.

Le manque de perspective n'est certes pas limité au ministère des Affaires des anciens combattants. J'aimerais citer un exemple pour illustrer mon plaidoyer au nom des anciens combattants. Prenons par exemple les diverses mesures prises par le gouvernement et ses ministères relativement à la ville de Moncton, au Nouveau-Brunswick. Dans le Journal d'Ottawa d'aujourd'hui, à la page 9, il y a

un article de Dorothy Dearborn qui souligne la diminution des possibilités d'emploi dans cette ville. Le CN, société de la Couronne, a mis à pied 120 personnes. Le dépôt d'approvisionnements de la base militaire de Moncton risque de disparaître, ce qui entraînera la perte de 500 autres emplois. En outre, la construction d'un édifice pour le ministère des Transports, qu'avait fait l'objet d'un appel d'offres, a été annulée ou retardée, et les subventions accordées par le ministère de l'expansion régionale à la construction de grandes routes dans la région ont diminué.

Cela signifie donc que dans quatre domaines, le gouvernement du Canada a restreint les possibilités d'emploi prévues dans une ville canadienne en prenant des mesures presque au moment même où cette ville venait de perdre l'un de ses principaux employeurs. Cela illustre certainement le manque total de coordination des programmes et de la planification du gouvernement. Il en va de même en ce qui concerne l'attitude du ministère des Affaires des anciens combattants à l'égard de la nécessité d'une étude rapide des demandes de pensions et des requêtes présentées à la commission d'appel, et aussi de la nécessité de procéder à un réexamen complet de la structure chargée de gérer toute cette activité de notre société.

Inutile de répondre d'ailleurs à ces propos si le leader du gouvernement à la Chambre, au poste important qu'il occupe, n'est pas disposé à entreprendre un réexamen de ces importants besoins sociaux. Le jour où j'ai soulevé la question, le gouvernement a déclaré que grâce au nouveau contrat de location passé avec Campeau, qui lui permet de loger 6,000 fonctionnaires à Hull, il peut dépenser où il le veut. S'il a été possible de procéder ainsi pour la location, il n'est que juste de demander au leader du gouvernement d'envisager au même titre la possibilité d'étudier le cas des anciens combattants et de les laisser bénéficier de la règle du doute raisonnable appliquée par les tribunaux, comme notre droit le prévoit.

Les choses étant ce qu'elles sont, on ne semble pas observer le principe du «doute raisonnable» quand un ancien combattant fait une demande de pension. Les règlements concernant son admissibilité servent de guide, «le doute raisonnable» ne joue pas et l'ancien combattant se voit refuser ses droits moraux. Le gouvernement doit étudier à fond cette question et je demande au leader de la Chambre d'aider le ministre des Affaires des anciens combattants et ceux dont son ministère est responsable.

Le délai est inutile. Il y a des gens compétents qui accepteraient un emploi temporaire pour faciliter le travail des commissions. Il y a des médecins prêts à mettre leurs services à la disposition du ministère. Et pour faciliter encore davantage les choses, on pourrait établir des commissions temporaires pour évaluer certains cas; elles pourraient se rendre dans les petites localités où des anciens combattants sont hospitalisés. N'oublions pas ce qu'ils ont fait pour notre pays lorsque nous avions besoin d'eux. Maintenant, ils ont besoin de nous. Montrons autant de générosité qu'ils en ont montré lorsqu'ils ont endossé l'uniforme.

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, tout d'abord, le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) s'excuse de ne pouvoir répondre personnellement au député. Il n'a malheureusement pas pu venir ce soir et m'a demandé de répondre en son nom. J'apprécie beaucoup la façon dont le député a commencé son discours en félicitant sincèrement le ministre pour qui, nous le savons, tous les députés de la Chambre ont beaucoup d'estime.